

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER

DU SAMEDI 25 AVRIL 2026

- L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- Le Vide Grenier est ouvert uniquement aux particuliers.
- Il est possible de vendre tout objet d'usage courant provenant d'un foyer, à condition qu'il s'agisse d'objets d'occasion. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.
- Les exposants peuvent arriver à partir de 6 h 00 et jusqu'à 7 h 30 en voiture. Ensuite, plus aucune voiture ne pourra circuler entre 8 h 00 et 17 h 00.
- Après 8 h 00, des arrivées à pied seront possibles s'il reste des emplacements libres. Les emplacements disponibles seront affectés par les placiers le jour même, en fonction des disponibilités et par ordre d'arrivée.
- Il sera obligatoire de se présenter avec la carte d'identité dont la photocopie a été fournie pour l'inscription.
- Pour les mineurs (acceptés à partir de 14 ans), une copie de la carte nationale d'identité de l'un de ses parents sera nécessaire.
- Attention seuls les véhicules dont les plaques d'immatriculation auront été préalablement communiquées pourront entrer dans l'établissement. Vous pouvez compléter cette information en écrivant à videgrenierapel69@gmail.com avant le **mercredi 22 avril 2026 à midi**.
- Pour les grands stands, et à certains emplacements définis par les placiers le jour J, la voiture pourra rester sur place, mais dans ces cas-là, le véhicule ne pourra pas sortir avant 17 h 15, le temps de faire évacuer les visiteurs.
- Pour les autres voitures, elles pourront rentrer dans la cour uniquement le temps du déballage et devront ensuite être garées à l'extérieur de l'établissement.
- Un pointage sera fait à l'arrivée, puis un contrôle des mètres linéaires réellement utilisés sera effectué dans la matinée.
- En cas de dépassement, le complément vous sera réclamé et un règlement par chèque ou espèce sera apprécié.
- Il ne sera vendu uniquement des mètres linéaires complets (pas de ½ ml), réservation minimum 2 mètres par exposant.
- Emplacement sous le hangar : +2 € / ml (paiement du complément sur place le jour du vide grenier)
- Les emplacements doivent être rendus propres (un sac poubelle vous est fourni par les bénévoles de l'APEL).
- En cas de désistement moins de 96 h à l'avance, aucun remboursement ne sera fait sauf en cas d'annulation de notre part.
- Pour sortir en cours de journée, vous devrez vous présenter au stand de la buvette avant de commencer à ranger votre stand.
- Les tables ne seront pas fournies
- Un stand de restauration rapide sera à disposition sur place
- Des toilettes seront accessibles
- Pas d'animaux dans l'enceinte de l'établissement.